



© Adobe Stock

ÉDUCATION

Le Département de l'Indre récompense 317 lauréats du baccalauréat 2023

Depuis 1985, le Conseil départemental de l'Indre accompagne les jeunes bacheliers en leur attribuant une récompense s'ils obtiennent une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et s'ils poursuivent leurs études.

Publié le 29 novembre 2023

Cette initiative constitue à la fois une récompense, une aide pour la poursuite des études et un critère de motivation supplémentaire. À noter que très peu de Départements en France apportent un tel soutien aux lauréats du secondaire.

Pour cette promotion 2023, 317 lauréats sont récompensés par virement bancaire dès ce mois de décembre :

114 lauréats avec mention « très bien » reçoivent 200 €

203 lauréats avec mention « bien » reçoivent 150 €

Au total, pour l'année 2023, une enveloppe de 53 250 € a été allouée pour cette opération.



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36